

## **CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

### **Spécialité RESTAURATION HÔTELLERIE LOISIRS**

Responsable de la vie quotidienne des établissements de restauration et des hôtels de la Gendarmerie nationale, le gestionnaire dirige une équipe multiple et coordonne des prestataires externes.

#### **LA VIE DES GESTIONNAIRES EN RESTAURATION ET HÔTELLERIE**

Focalisé sur la satisfaction de ses usagers, le gestionnaire est en charge des personnels et des établissements placés sous sa responsabilité. Il apporte le soutien nécessaire à la vie des gendarmes : accueil, alimentation, logistique. En fonction de la taille de l'établissement, son périmètre de gestion sera plus ou moins varié : cafétéria, hôtel, bar, boutique, location de salles, équipements sportifs, bibliothèque ou même coiffeur !

Le gestionnaire s'assure que le personnel travaille dans de bonnes conditions (sécurité, marchandises, hygiène), mais est aussi responsable de la gestion comptable et administrative de l'établissement. Les différents organismes de contrôle (local, régional et national) n'ont pas de secret pour lui !

#### **PRÉREQUIS**

Pour devenir Gestionnaire en restauration et hôtellerie, vous devrez être militaire du [Corps de Soutien Technique et Administratif](#), spécialité Restauration Hôtellerie Loisirs (RHL). La sélection est ouverte à toutes celles et ceux qui ont le **bac ou trois ans d'expérience dans la restauration ou l'hôtellerie**.

#### **COMMENT METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ ?**

Vous devrez être en bonne condition physique : la sélection CSTAGN comprend une épreuve sportive !

Le programme et les connaissances spécifiques à chaque spécialité sont détaillés en Annexe I de l'[arrêté](#) relatif à la sélection des sous-officiers du Corps de Soutien Technique et Administratif.

Retrouvez les [annales Corps de Soutien Technique et Administratif](#) des sélections précédentes en suivant le lien sur [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr).

#### **ÉVOLUTIONS**

Après le concours et un certain temps de formation en école de gendarmerie, vous serez affecté à un établissement de restauration de gendarmerie. Selon vos souhaits, vous pourrez rejoindre des établissements en métropole ou en Outre-mer. Aucun établissement ne fonctionnant de la même manière, vous ne connaîtrez pas la routine !

Vous aurez aussi la possibilité de passer le concours interne Officier du Corps Technique et Administratif du Rang ([OCTA Rang](#)) pour aller vers plus de responsabilités.

## AVANTAGES

En rejoignant le Corps de Soutien Technique et Administratif, vous bénéficiez des avantages liés à ceux du statut militaire :

- formation en école de gendarmerie rémunérée 1 560 € nets/mois, en internat ;
- rémunération en sortie d'école : 1 870 € nets/ mois ;
- aide au logement et à la restauration ;
- accompagnement à la recherche de logement ;
- 75 % de réduction sur le tarif SNCF ;
- pass Navigo (Île-de-France) pris en charge par la gendarmerie
- 9 semaines de congés par an.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Pour rejoindre le Corps de Soutien Technique et Administratif, vous devrez passer la [sélection CSTAGN](#) ; elle a lieu deux fois par an, au mois de février et de septembre. Vous devrez remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- avoir effectué la JAPD ou la JDC ;
- avoir 17 ans au moins et 35 ans maximum au 1er janvier de l'année de sélection ([dérogation d'âge](#)) ;
- être titulaire du baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour les gendarmes-adjoints volontaires, réservistes de gendarmerie, policiers adjoints ou militaires d'une autre force armée mais vous devrez simplement justifier d'un certain temps de service.

## RECRUTEMENT ET ÉPREUVES

La sélection CSTAGN a lieu deux fois par an et comporte 2 phases :

- la première phase est constituée d'une épreuve écrite de mise en situation professionnelle adaptée à la spécialité que vous aurez choisie ;
- la seconde phase est constituée d'un entretien de connaissances devant un jury et d'une épreuve de sport. Vous passerez également des tests psychométriques et un entretien avec un psychologue du travail.
- pour les spécialités armurerie-pyrotechnie (ARM) et mécanicien (AEB), la seconde phase comporte également une épreuve pratique.

## FORMATION

Si vous réussissez les épreuves et que vous êtes physiquement apte, vous deviendrez élève CSTAGN en école de gendarmerie, pour une formation commune de trois mois. Vous y apprendrez les bases de la culture militaire (maniement des armes, logistique et suivi de l'activité des forces opérationnelles).

Une formation à la spécialité choisie suivra cette formation. Sa durée varie de 9 à 22 semaines.

## AFFECTATION

À votre sortie d'école, vous serez affecté en fonction de vos résultats et des souhaits que vous aurez émis.

— INFOS RECRUTEMENT —

Si vous souhaitez rencontrer un gendarme recruteur, n'hésitez pas à venir sans rendez-vous au **Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie d'AMIENS**,  
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**CIR AMIENS**

**1, rue Caumartin**

**80000 AMIENS**

**Tél. : 03 22 72 12 22**

Ou à poser vos questions par email ou sur les réseaux sociaux.

**Email : [cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

Facebook **Cir Amiens**